Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East

st 90, avenue Sheppard Est

Suite 200 Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4 Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél:416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Ca	Rideau Carleton		Ottawa		
Date	Jeudi 22 se	eptembre 2022	Heu	re de départ	16 h	
Conditions météorologiqu		Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 12 °C)		Vent : 24 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 1 s)					
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales	s 84/88	
Total des paris \$219,269 mutuels						
Contact vétérinair e	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite l'enqu		Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge en formation
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

Examen avec le conducteur, Drew Smyth, au sujet de sa stimulation du cheval, "DADDYS EYES", dans la Course 6, du 11 septembre. Après avoir visionné la vidéo et discuté des règles en matière de stimulation avec M. Smyth, un avertissement officiel a été porté sur sa licence et il est tenu de changer sa façon de stimuler afin que son fouet reste dans les limites du sulky.

Courses:

Une variante de 2 secondes a été allouée à cause des conditions météorologiques (vent).

- 1. Examen du bris d'allure survenu au #2, "BARZY", (Guy Gagnon), après le poteau de ¾ de mille. Lors du bris d'allure, le #2 a provoqué une obstruction au #1, "STONEBRIDGE ICING", (Samuel Fillion). Aucun placement n'est requis comme le #2 a terminé la course en 6^e position (la dernière). Rien d'autre à signaler.
- 2. Reprise de départ comme le #6, "THE RANCH HAND", (Guy Gagnon), avait fait un bris d'équipement avant le départ, provoquant une obstruction au #7, "FREE VERSE", (Robbie Robinson). Rien d'autre à signaler.
- 3. Nous avons discuté avec Guy Gagnon, conducteur du #7, "SOMIKI", de la possibilité de laisser un cheval passer à l'intérieur avant le poteau des ¾ de mille. Aucune infraction n'a été commise, car ce cheval déviait considérablement vers l'extérieur. M. Gagnon discutera avec l'entraîneur des améliorations nécessaires à apporter à l'équipement pour remédier à ce problème. Rien d'autre à signaler.
- 4. Reprise de départ comme le #4, "SHADY MEMORIES", (Stéphane Pouliot), avait subi un bris d'équipement (overcheck). Le #4 a subi un bris d'équipement (overcheck) après le départ. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
- 5. Le #6, "SPORT A LUCKY STAR", (Mike Healey), et le #8, "PREMIER STAR", (Robert Shepherd), ont subi chacun des bris d'équipement (mors Buxton et fer, respectivement) après le départ. Ils ont terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
- Le #4, "SOMETIMES WHEN", (Robbie Robinson), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
- 7. Rien à signaler.
- 8. Nous avons discuté de la règle de la CAJO 22.05.02.2 (ii) (le cheval en tête du peloton dans le dernier droit doit maintenir la trajectoire la plus droite possible tout en permettant aux chevaux courant en arrière d'avoir entièrement accès à la portion intérieure élargie de la piste;) avec le conducteur du #4, "BETTERONTHEISLAND", (Guy Gagnon). Aucune infraction n'a été commise, car aucun cheval en arrière ne cherchait à accéder à la voie de dépassement. L'explication qu'a donnée M. Gagnon, indiquant que son cheval s'engageait dans cette voie, a été acceptée, bien qu'il ait été averti de ne pas s'engager dans la voie de dépassement lorsqu'il était en tête de peloton. Rien d'autre à signaler.

Page 3

9. **Enquête** au sujet de la performance du #4, "EL BLEU", (Samuel Fillion), qui a fait un bris d'allure après le départ. Il a été en bris d'allure pour plus de 25 foulées consécutives. Le #4 a terminé la course en 4^e position et a été placé en 6^e position (la dernière). Règle de la CAJO 22.27.02 (bris d'allure prolongé). Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/ZXNC4fJwr-4

10. Rien à signaler.

Réclamations: Aucune